

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens des municipalités locales de la MRC des Laurentides que lors de sa séance tenue le 15 février 2024, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides*. Cette adoption fait suite à la réception, en date du 1^{er} février 2024, d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique.

Conformément à la volonté exprimée par le conseil des maires de la MRC des Laurentides aux termes de sa résolution numéro 2024.02.9289, le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides* entre en vigueur le **21 février 2024**.

Suivant son entrée en vigueur, toutes les personnes intéressées à consulter ce document de planification sont invitées à en télécharger un exemplaire disponible sous la rubrique « *Sécurité publique* » sur le site Internet de la MRC (www.mrclaurentides.qc.ca/securite-publique/). Des copies imprimées sont également disponibles, pour consultation, au bureau de la MRC situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ainsi que dans chacune des hôtels de ville des municipalités locales concernées.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 19 février 2024

(Signé)

Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances